

Le temps des retrouvailles

Catherine PREVOST *

Le Service Social d'Aide aux Emigrants (SSAE), opérateur dans le dispositif d'accueil des familles rejoignantes, occupe une place d'observatoire des dynamiques à l'oeuvre dans les familles au moment de leur regroupement. De la diversité des motivations et des stratégies matrimoniales au temps d'un projet de vie en France, les assistantes sociales du SSAE de l'Isère nous permettent ici d'entrevoir à travers plusieurs exemples, la complexité des vécus concrets des retrouvailles.

L'immigration familiale relève essentiellement d'un dispositif législatif et réglementaire précis qui définit non seulement les conditions préalables à remplir (entre autres : ressources, logement) pour obtenir l'autorisation de séjour en France mais qui prévoit aussi un dispositif d'accueil des familles rejoignantes auquel nous participons en tant que Service Social spécialisé.

Au-delà de l'aspect réglementaire et des orientations politiques sur l'intégration s'y rattachant, il nous a paru intéressant de décrire les dynamiques à l'oeuvre à l'arrivée de la famille : ce temps fort affectivement et symboliquement fait de bouleversements intenses liés à la transplantation d'un projet de vie rêvé là-bas et à construire ici.

Diversité des motivations et stratégies matrimoniales

Le profil des familles rejoignantes a changé en quelques années. Du regroupement familial de la femme avec plusieurs enfants, nous passons à celui du conjoint. De ce fait, la population adulte rejoignante rajeunit. Nous notons donc aujourd'hui une grande diversité des motivations et l'existence de différentes stratégies matrimoniales ayant conduit à la décision du regroupement familial.

Le chef de famille homme essentiellement, immigré en France depuis 5, 10 ou 15 ans pour y travailler, va faire venir sa femme et ses enfants ou le reste de la famille (lorsque sa femme l'a déjà rejoint souvent avec les enfants plus jeunes) pour diverses raisons :

- . crainte du chômage et de ne plus pouvoir ultérieurement réunir les conditions du regroupement familial,
- . dégradation de la situation politique et économique du pays d'origine qui modifie alors le projet familial initial d'y vivre,
- . volonté de rompre avec sa vie solitaire et d'assumer à "plein temps" son rôle de père,
- . crainte que les enfants devenus adolescents ne tournent mal en son absence (crainte justifiée souvent par de mauvais résultats ou de l'absentéisme scolaire),
- . interventions d'événements familiaux compromettant les conditions matérielles d'existence au pays et entraînant une modification du projet familial (ex. Décès des grands-parents, souvent paternels, chez qui résidaient l'épouse et les enfants ou les aînés d'une fratrie).

Les regroupements familiaux chez les couples âgés, ou les mariages tardifs au pays, s'inscrivent dans un projet de vieillir en France. Le travailleur immigré âgé ne peut plus envisager le retour définitif au pays (longtemps rêvé), soit pour des problèmes de santé nécessitant un suivi médical, soit du fait d'une certaine acculturation qui rend impossible la coupure avec le pays où il a vécu seul si longtemps. La vieillesse seule en France fait peur par crainte de perte de son autonomie. Sa femme restée au pays a élevé, seule ou avec l'aide de la famille élargie, les enfants. Ceux-ci, devenus majeurs ont créé au pays leur propre cellule familiale. Ayant la satisfaction d'avoir accompli son rôle de mère, la femme va alors réinvestir son rôle d'épouse et se rapprocher de son mari sans toutefois s'éloigner trop des enfants.

* SSAE, Grenoble.

C'est ainsi que le regroupement familial est devenu plus fréquent depuis le durcissement de la "politique des visas". Il facilitera dans ce cas les aller-retour entre les deux pays.

Il y a aussi l'homme de 40/50 ans, célibataire, veuf ou divorcé, qui va se (re)marier au pays d'origine avec le projet de se faire rejoindre aussitôt après par son épouse : c'est souvent la famille là-bas (frère-oncle) qui l'aura incité à le faire. Dans les situations rencontrées, l'épouse est souvent de 10 à 30 ans plus jeune que lui, originaire du même village, du même quartier où elle vivait pauvrement chez ses parents ou un frère. Quelle que soit sa situation de famille, célibataire, veuve, divorcée, elle n'a pas eu d'enfants ou ils ne sont plus à charge.

Ne pas vieillir seul en France, assurer une présence maternelle aux enfants restés à charge, font

partie des motivations du chef de famille avec, de plus, la satisfaction d'offrir "à cette femme pauvre la possibilité de créer une cellule familiale".

Pour l'épouse, la volonté d'émancipation "de la tutelle familiale", liée au soulagement de ne plus être une charge économique pour sa famille l'amènera à adhérer à ce type de projet matrimonial et migratoire.

L'installation des jeunes couples devient la source d'immigration familiale la plus fréquente aujourd'hui. Ces hommes ou femmes venus dans le cadre d'un regroupement familial de leurs parents, vont aller chercher au pays d'origine leur conjoint. Certains mariages se font en vue de renforcer les alliances familiales (mariages entre cousins du premier et second degré), d'autres unissent des gens originaires d'un même village, d'une même ville. Dans la majorité des cas, il y a accord des familles sans être pour autant des choix imposés. Les rencontres se font de façon épisodiques pendant les vacances d'été.

Le choix de vivre en France s'est parfois posé. Il peut avoir été l'objet d'une décision commune du couple ou avoir été imposé, généralement par l'homme ou la

femme résidant en France, et faire alors partie du "contrat implicite de mariage". Dans ce cas aussi, l'adhésion du conjoint résidant au pays d'origine à un mariage avec une personne migrante est déterminée par un désir de migration de celui-ci.

Place des représentations

Au travers des motivations d'une immigration et des stratégies matrimoniales mises en oeuvre transparaissent des représentations notamment du rôle homme/femme, extérieur/intérieur. Ces représentations vont déterminer les attentes réciproques au sein du couple de la cellule familiale. Les écarts culturels au sein de la cellule, la confrontation des attentes face à la réalité socio-économique en France vont fragiliser le processus de re-structuration de la cellule familiale. Quelques exemples :

.Monsieur A., Algérien, divorcé d'une femme française va se remarier au pays. Il attend d'elle qu'elle réponde au

modèle maternel de la femme, à une certaine soumission à son autorité. Il n'a pas vu ou pas voulu voir l'évolution du statut de la femme dans son pays, surtout en milieu urbain. A l'inverse, son épouse, par ce mariage et cette migration, pense acquérir plus d'indépendance. Elle a parfois une certaine autonomie au pays (travail). Elle n'a pas réalisé que le travailleur immigré en souffrance identitaire en France va se réfugier dans un retour rigide à un modèle traditionnel.

. Madame B., Tunisienne, résidant en Tunisie chez ses parents dans une grande ville où elle travaillait, va rejoindre son mari en France dans un petit village. Elle n'avait pas imaginé une telle rupture avec son mode de vie précédent. Quelle n'a pas été aussi sa surprise par la suite de se voir proposer par son mari d'aller vivre près de là, chez les parents de ce dernier. En venant en France, madame aspirait à une vie de couple autonome tandis que son mari, qui jusque là vivait avec ses parents, tenait à rester dans un modèle de vie de famille élargie.

. Madame C., Turque, arrivée en France à l'âge de deux ans, scolarisée jusqu'en seconde, originaire d'une petite ville d'Anatolie, se marie avec son cousin germain. A son arrivée en France, elle déclare vouloir attendre qu'il la connaisse mieux avant de l'aider à trouver du travail. Madame, de par son histoire (seule fille d'une grande fratrie) a tellement dû lutter pour la reconnaissance d'un statut de femme différent de celui de sa mère qu'à l'arrivée du mari en France elle n'était pas prête à lui laisser une place d'homme.

Certains n'réalisent qu'à l'arrivée combien notre société ne correspond pas toujours à l'image idyllique qu'ils en avaient.

. Ces hommes, femmes, enfants rejoignant, étudiants, ou occupant des postes qualifiés dans leur pays, vivent comme une perte de reconnaissance sociale, le fait que leurs niveaux d'études et de qualifications soient contestés en France.

. Ces conjoints hommes, actifs dans leur pays qui espéraient trouver assez vite en France un travail et se retrouvent de longues semaines à la maison à attendre le retour du travail de leur épouse. Il ne peuvent plus jouer le rôle dévolu de l'homme selon leur modèle familial. Le sentiment de dépendance économique vis-à-vis de la femme est vécu par certains comme inacceptable.

. Ces femmes vivant dans une grande maison au pays ne s'attendaient pas en France à se retrouver dans un petit appartement. C'est d'autant plus difficile si elles passent d'un environnement rural au pays à un environnement urbain en France. Habituees à travailler dans les champs avec les autres femmes du village, elles se sentent isolées d'autant que les contacts entre voisins sont plus lents à établir en France. Ces femmes voient soudainement leur espace social réduit.

Restructuration de la cellule familiale

La plupart des couples récemment mariés commencent leur vie de couple au moment du regroupement familial. Les autres ont connu un temps de séparation plus ou moins long, parfois très long.

Dans le premier cas, c'est le parcours

classique de tout jeune couple. Chacun se découvre au quotidien. Cependant, pour les conjoints rejoignant, il faut s'adapter d'une part à la vie conjugale qui débute et d'autre part à un nouvel environnement social et culturel. Les clefs de la société où l'on vit sont détenues par l'autre conjoint, ce qui crée une dépendance plus forte surtout si l'homme ou la femme rejoignant ne parle pas le français. Nous avons vu au chapitre précédent combien les représentations du rôle féminin/masculin et les attentes réciproques sont fragilisantes. Ce parcours de début de vie de couple est donc plus délicat et riche de négociations.

L'aménagement de l'espace intérieur/extérieur est primordial. Lors de nos entretiens principalement dans les familles turques, la question d'acquiescer ou non une antenne parabolique est abordée par l'un des conjoints. Pour le conjoint rejoignant, il s'agit de garder le lien avec le pays, la langue. Pour l'autre conjoint, sa réticence est que ce soit un frein à l'apprentissage du français et regarder la télévision française est pour lui un bon moyen de découvrir la langue. De même, certains de ces demandeurs, hommes ou femmes, ne souhaitent pas que leur conjoint se rapproche trop des compatriotes vivant près d'eux. Ils les incitent plutôt à chercher le contact avec les français. Lors de nos visites, nous avons parfois rencontré des conjoints avec des dictionnaires franco-turcs, essayant de communiquer avec nous par ce biais.

La place de la famille est aussi essen-

tielle en terme de lieu d'identification, de ressourcement, voire d'insertion. Souvent le conjoint homme turc se retournera vers le réseau familial présent en France pour trouver un travail. Si les beaux-parents habitent à proximité, il ira souvent les voir pendant la période d'inactivité durant les longues journées où sa femme pour son travail est à l'extérieur. La jeune femme étant enceinte peu de temps après l'arrivée, appréciera l'accompagnement de sa belle-mère pendant sa grossesse ; ou l'aide de celle-ci pour les démarches à l'extérieur surtout si elle maîtrise mal le français. Les conjoints qui, pour des motifs d'atteinte à leur autonomie, préfèrent prendre des distances avec la famille en France ou qui se retrouvent sans famille en France, se déclareront souvent lors des entretiens comme isolés, ne sachant comment se constituer un réseau relationnel.

Dans le second cas, l'expérience de la vie conjugale au pays facilitera la reprise de la vie commune. Les difficultés apparaîtront au travers de la répartition des rôles parentaux. L'homme qui vivait seul en France doit s'adapter à la présence constante de l'épouse et des enfants et doit réinvestir son rôle de père au quotidien. Sa famille ne peut reproduire le modèle d'organisation construit au pays d'origine puisqu'elle devra y inclure le mari et père qui en était absent physiquement et distant géographiquement et de plus dans un environnement inconnu de celle-ci.

Prendre sa place de "père" n'est pas

évident. Pour illustrer ce propos, citons quelques exemples :

. Un homme Marocain, père de cinq enfants, décontenancé par la vie familiale après dix ans de vie seul, nous confiera lors de l'entretien : "c'est bruyant des enfants", cherchant alors le soir à s'en isoler.

. Un homme Turc, père de deux fillettes, s'est entendu dire par la cadette âgée alors de trois ans, lors de son premier retour au pays, trois ans après avoir émigré en France : "Tu n'as rien à faire ici, c'est pas chez toi"... Le père nous expliquera que lors de l'installation de sa famille en France un an après, il lui a fallu une dizaine de jours pour entrer dans "l'univers de sa fille". C'est au travers d'activités ludiques associant sa femme qu'il a renoué le lien affectif.

. Ainsi, ce père marocain, absent pour son travail qui se trouve confronté le week-end aux doléances du voisin parce que son fils a rayé sa voiture, de l'institutrice parce que ce même fils quitte la classe en plein milieu de l'après-midi pour rentrer chez lui, sans oublier les courriers du médecin scolaire qui le relance régulièrement pour sa fille ayant une vision très déficiente. Auparavant, au pays d'origine la famille de ce monsieur vivait dans un village de montagne sous l'autorité du grand-père paternel. Les fils allaient à l'école coranique tandis que les filles restaient à la maison avec leur mère. Celle-ci se verra reprocher sévèrement par son mari son incapacité à assumer un rôle éducatif.

. Ce fils aîné signalé par l'école du fait des brimades sur les plus jeunes, comment va-t-il accepter de se voir contester l'autorité octroyée au pays d'origine sur le reste de la fratrie, en l'absence du père ?

Le regroupement familial peut conduire à un nouvel éclatement familial. C'est le cas lorsque toute la famille n'a pu rejoindre le chef de famille (logement trop petit, âge trop avancé des aînés, naissance non signalée durant la procédure). Pour la mère qui émigre avec une partie des enfants, c'est un réel déchirement, d'autant que le coût financier de faire venir sa famille retardera la possibilité d'un séjour au pays. Le chef de famille culpabilisera face à la dépression de sa femme et parfois regrettera d'avoir fait ce

LE SERVICE SOCIAL D'AIDE AUX EMIGRANTS (S.S.A.E)

Une association nationale, créée en 1924, Loi 1901, qui gère un Service Social spécialisé, présent dans 47 départements.

Branche française du Service Social International (Organisation non gouvernementale constituant un réseau de Services Sociaux dans plus de 100 pays).

Une mission générale : venir en aide aux personnes qui du fait d'une migration volontaire ou forcée ont à surmonter des difficultés familiales ou personnelles.

Des publications régulières : revue bi-mensuelle "ACCUEILLIR"

Des enquêtes et des études, réalisées à partir des pratiques de terrain :

- enquête sur les Algériens fuyant leur pays (Juin et Décembre 95)
- étude sur les mineurs africains confiés à des tiers (Décembre 93)
- Etude sur les conflits familiaux en milieu immigré (Mai 95)
- Actes de Colloque : "Familles en situation de migration en Europe" organisé par le SSI/SSAE à Paris les 3 et 4 Juin 1991).

Principaux axes de travail du Bureau de l'Isère

- . Accueil et accompagnement des personnes en difficultés particulières du fait de leur migration
- . Insertion dans la cité : accueil des familles primo-arrivantes, insertion des réfugiés (accès au logement, à une formation professionnelle, à un emploi, au regroupement familial), actions auprès des jeunes (nationalité), actions sociales à caractère collectif (foyer SONACOTRA).
- . Traitement social des situations présentant des aspects internationaux (nécessitant connaissances législatives étrangères ou relative à la protection internationale de l'enfance ou demandant une médiation sociale ici et dans un autre pays).
- . Soutien technique aux partenaires sociaux pour l'évaluation et le traitement des situations difficiles.
- . Information, formation-sensibilisation des partenaires de l'action sociale locale.

Contact pour l'Isère : SSAE - 13, Chemin de la Capuche 38100 GRENOBLE - Tel : 76 47 70 61.

choix allant jusqu'à imaginer le retour au pays de sa famille.

C'est aussi le cas pour cet enfant venu rejoindre son père, remarié en France, suite à une maladie psychiatrique de sa mère qui en avait auparavant la garde en Turquie depuis plusieurs années. Cette rupture brusquée avec sa mère dans de telles circonstances, le fait de se retrouver dans une cellule familiale reconstituée par son père, absent la semaine du fait de son travail, et de passer d'un village anatolien à l'agglomération grenobloise, a, là aussi amené le père au bout d'un mois à se poser la question du retour de ce fils en Turquie, compte tenu de la tristesse importante manifestée par ce dernier.

Temps d'un projet de vie en France

Nous avons montré qu'en fonction des motivations initiales et des représentations, du contexte et des difficultés rencontrées à l'arrivée en France, l'adaptation au nouvel environnement se fera plus ou moins difficilement avec un temps d'ajustement au sein de la cellule familiale (élargie ou non). Parfois cette adaptation se fera à minima : par exemple, l'épouse qui rejoint son mari âgé en France après avoir élevé les enfants au pays d'origine ne vivra pas cette expérience de l'immigration comme une installation en France mais comme un "ailleurs" où l'on vient séjourner de temps à autre. Acquérir la langue n'a alors aucune signification pour cette femme. Dans les situations douloureuses où le regroupement familial s'est concrétisé par un déchirement familial, le projet d'installation peut se transformer en un projet de retour ou vers un nouveau projet de regroupement familial complémentaire. Dans l'ensemble des situations, le projet de vie en France va se construire lentement et se dessine lors de nos visites d'accueil (en moyenne deux/trois par mois après l'arrivée de la famille) sous forme de projet professionnel, d'implication dans la scolarité des enfants ou de projet d'acquisition de la nationalité française.

La mise en oeuvre d'un projet professionnel.

Pour les jeunes femmes demandeuses du regroupement familial, le projet professionnel s'est parfois imposé à elles avec le

projet de faire entrer leur mari en France. Par la suite, certaines n'y voient qu'un moyen de subvenir aux charges familiales dans l'attente que le mari trouve un emploi en France. D'autres par contre, se sont habituées à une certaine autonomie et vont poursuivre leur travail en vue d'accéder à un meilleur niveau de vie avec l'adhésion du mari.

Par exemple Madame D., Turque, 22 ans, arrivée en France à l'âge de deux ans, a quitté l'école à 14 ans, est restée au domicile familial en travaillant à domicile jusqu'à son mariage avec un cousin du même âge. Pour permettre la venue en France de ce dernier, elle a pris un emploi de piqueuse dans une société de confection textile turque de sa ville de résidence. Lors de la visite, elle et son mari ont clairement exprimé le souhait de ne pas avoir tout de suite d'enfant et de créer ensemble leur gamme de vêtements. Son mari, agriculteur en Turquie, a l'intention pour ce faire d'apprendre "les métiers de la confection".

Pour les hommes qui rejoignent leur femme, sauf quelques exceptions, il s'agira dès l'entrée en France de trouver le même type d'emploi que celui occupé au pays d'origine, ou d'acquérir une formation professionnelle ou de reprendre des études. Certains déclareront même que compte tenu de cette priorité ils ne peuvent envisager un séjour au pays d'origine avant trois/quatre ans.

Pour les femmes rejoignantes, le projet professionnel en France apparaîtra chez les plus jeunes (moins de 25 ans). Il ne se pose pas en terme d'indépendance financière par rapport au conjoint mais en terme de relations sociales ou d'amélioration du budget familial. Leur conjoint s'implique généralement dans ce projet. Par exemple, Monsieur E., Ivoirien, avait inscrit sa femme avant son arrivée dans un lycée privé pour préparer un BEP commercial.

L'implication des parents dans la scolarité des enfants

Elle est variable selon l'histoire au pays d'origine, le niveau scolaire et l'âge de l'enfant, le degré de motivation des parents. Par exemple, Monsieur..., Algérien, vient nous consulter avant l'arrivée

de son enfant en France sur le système scolaire français et les possibilités de soutien spécifique. Lors de nos visites, nous rencontrons des parents qui, par le biais de leur réseau relationnel (voisins, collègues de travail, compatriotes), ont trouvé pour leur(s) enfant(s) des cours particuliers, parfois payants, de français ou de maths. Certains ont déjà rencontré l'instituteur ou le professeur principal et suivent de près les résultats scolaires. L'inquiétude, généralement, est forte pour les plus grands. Parfois les parents avaient choisi de laisser les enfants au pays d'origine pour leur permettre de finir un cursus scolaire (équivalent baccalauréat).

Le projet d'acquisition de la nationalité française

Il n'est pas rare que lors de nos visites nous soient posées des questions à ce sujet. Ce sont souvent les jeunes couples qui l'abordent en terme d'intégration. Pour certains, c'est la demande finale d'un processus d'immigration. Par exemple, ce couple Tunisien travaillant en France depuis de nombreuses années, avait choisi de laisser vivre au pays leur fils unique, sous la tutelle de la grand-mère. Au décès de celle-ci, il a fait venir son fils en France. Ils ont décidé de demander tous trois la nationalité française. Propriétaires d'une maison en Tunisie, ils estiment cependant que désormais leur avenir est en France.

Pour d'autres enfin, c'est vraiment une logique d'adoption d'un pays, d'une culture. Nous la relevons chez des jeunes femmes d'Afrique francophone et chez cette famille vietnamienne (non réfugiée) qui souligne avoir depuis longtemps, par affinité, souhaité vivre en France et qui avait appris au Vietnam le français dans ce but. ■